



Ministère des Affaires Sociales et des Droits de la Femme
@FemmeGOUVGA

Services spécialisés

a. Le service des établissements d'enfants sains

Le Service d'Enfants Sains gère **44** établissements préscolaires et accueille des enfants de 0 à 3 ans dans les crèches puis il assure la préscolarisation des enfants de 3 à 6 ans notamment ceux issus des familles de Gabonais Économiquement Faibles(GEF). En plus de l'épanouissement global de l'enfant sur les plans physique, intellectuel et socio-affectif, sa mission vise également à préparer l'enfant à affronter sans crainte les apprentissages scolaires et à long terme, sa future vie d'adulte, c'est-à-dire son intégration sociale.

b. Le Service des Centres spécialisés pour inadaptés

Il est chargé de concevoir et de suivre les actions gouvernementales en faveur des Personnes Vivant avec un Handicap(PVH). Le S.C.S.I participe à la promotion de leurs droits en mettant en place des programmes, un plan d'action et des études qui visent à identifier les obstacles qui freinent l'insertion sociale, professionnelle, familiale, scolaire des personnes handicapées.

c. L'École Nationale pour Enfants Déficients Auditifs (ENEDA)

Il assure l'éducation des enfants malentendants et déficients auditifs âgés de 3 à 12 ans, scolarisés jusqu'en classe de *CM2*.

d. Le Centre d'Accueil pour Enfants en Difficultés Sociales(CAPEDS)

Créé initialement pour recevoir les enfants abandonnés, le CAPEDS accueille également depuis quelques années les enfants en situation de détresse (*enfants trouvés, abandonnés, en conflit avec les parents, les orphelins, ...*) ainsi que les enfants victimes de traite.

e. Les Centres de prise en charge des enfants autistes et trisomiques (Akongha et Ndossi).

Le Centre national de prise en charge des enfants autistes dénommé « Centre Akongha », ainsi que le Centre national de prise en charge des enfants trisomiques, appelé « Centre Ndossi » sont des services autonomes dans leur gestion, à compétence nationale exclusive.

Situés à Angondjé, dans la commune d'Akanda, ces deux structures ont pour mission de prendre en charge au niveau médical, psychologique, éducatif et social des enfants dont le handicap est avéré, la détection des cas d'autisme et de trisomie, l'élaboration et la mise en œuvre des mesures visant l'épanouissement et l'autonomisation de ces enfants.

f. Le Centre d'accueil pour femmes victimes de violence basé sur le genre (VBG)

En cours d'établissement, **le centre d'accueil pour femmes victimes de violence** aura pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des femmes victimes de violence ou connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.